



**Comité européen de liaison
sur les Services d'intérêt général**

**European Liaison Committee
on Services of General Interest**

**Europäisches Verbindungskomitee
"Dienstleistungen von allgemeinem Interesse"**

Secrétariat / Secretariat / Sekretariat : RESEAUX SERVICES PUBLICS

E-mail : celsig@celsig.org

Site Web: www.celsig.org

16, avenue Boileau
B-1040 BRUXELLES
BELGIQUE
Tél : + 32 2 739 15 30
Fax : + 32 2 739 15 39

2009 – Mettre les SIEG au cœur des institutions européennes

La proposition, présentée par le CELSIG, le 13 novembre 2008 lors du séminaire "Services d'intérêt général. Enjeux des élections européennes de Juin 2009", qu'un commissaire soit chargé spécifiquement et uniquement des SIEG/SIG au sein de la Commission européenne, avec une administration à sa disposition, a fait débat. Les députés européens représentant à ce séminaire les divers groupes du PE (P.PE-PSE-ALDE-Verts et GUE) ont fait valoir que ce commissaire risquait d'être marginalisé, de peser peu à côté des commissaires chargés de la concurrence et du marché intérieur, et qu'une direction ou même une direction générale risquait de ne pas être en capacité de coordonner avec l'autorité nécessaire les divers services concernés de la Commission.

Ces objections se discutent.

Jusqu'ici les responsabilités en matière de SIEG au sein de la Commission européenne sont réparties, voire diluées, entre des Commissaires et Directions générales d'un côté sectoriels (énergie, transports, société de l'information, social, santé), de l'autre transverses (concurrence, marché intérieur, consommateurs) avec une coordination qui ne relève que du Secrétariat général. Il en ressort des divergences, attermolements et contradictions.

Il convient, sans rien enlever aux compétences sectorielles et transverses rappelées ci-dessus, d'assurer un pilotage stratégique intégré en confiant explicitement cette responsabilité à un des vice-présidents de la Commission, avec création d'une entité administrative (DG ou autre) dédiée.

C'est bien parce que, jusqu'à présent, personne n'a été officiellement chargé, au sein de la Commission, de manière transversale de la question des SIEG que les approches dominantes ont été celles des secteurs, de la concurrence et du marché intérieur. De même, c'est bien parce que les responsabilités sont dispersées entre les divers services de la Commission que les aspects cohésion sociale, qualité des services, droits des utilisateurs, cohésion territoriale, et même cohésion économique, ont été négligés et qu'ils pèsent insuffisamment dans la construction du marché intérieur et à l'égard de la politique de concurrence.

Seule une DG – la DG Transport – s'est dotée d'une unité SIEG dans son domaine. Le service public de la poste relève de la seule DG marché intérieur et il a fallu une forte mobilisation du Parlement européen, du Comité économique et social européen, du Comité des régions, de la Confédération européenne des syndicats et de l'ensemble de la société civile pour qu'une définition exigeante du service universel postal soit adoptée, sans cependant qu'existe un financement garanti au niveau communautaire. Pour les télécommunications, le service universel se limite à un service minimum. Pour le secteur de l'électricité, la définition du service universel reste très générale et les utilisateurs voient les prix augmenter fortement sans qu'existe la moindre garantie.

La question des SIG/SIEG est une question politique et pas seulement technique ou sectorielle. C'est pourquoi, les propositions du CELSIG sont conjointes et indissociables :

1ère proposition

Compte tenu de la place qu'ont les SIG comme garants des droits fondamentaux, outils de la cohésion économique, sociale et territoriale, vecteurs du développement durable et de la lutte contre le changement climatique, il faut faire des SIG un enjeu de la campagne électorale pour les élections au Parlement européen de juin 2009 et chacune des organisations politiques doit clairement définir les orientations qu'elle propose.

2ème proposition

Compte tenu du rôle essentiel que joue la Commission européenne en matière de propositions législatives, de mise en œuvre des orientations communautaires et de décisions, en particulier en matière de concurrence, il est nécessaire que le futur président de la Commission prenne l'engagement qu'un travail sérieux, sectoriel et transversal, sur les SIG et SIEG fasse partie des axes de travail prioritaires.

Le prochain président de la Commission européenne doit, lors de son investiture, fermement déclarer que la question des SIG/SIEG est une question prioritaire pour son mandat et organiser sa Commission en conséquence.

Le PE a les moyens de faire pression et d'avoir des exigences s'il le veut car il investit la Commission et son président (même avec le traité de Nice). Les groupes politiques du Parlement européen devraient faire de cet engagement une condition *sine qua non* pour l'élection du président de la Commission.

3ème proposition

Afin d'assurer un pilotage stratégique intégré de cet engagement, cette responsabilité transverse devrait être explicitement confiée à un des vice-présidents de la Commission, avec création d'une entité administrative (DG ou autre) dédiée, en étroite relation avec les autres directions concernées.

4ème proposition

Afin d'assurer un suivi continu des SIG et SIEG au Parlement européen, ainsi que l'interface régulier avec la Commission et le Conseil, il convient qu'une Commission ou *a minima* intergroupe permanent soit créé au sein du Parlement européen. Cet intergroupe ne se situe pas en concurrence, mais en complémentarité avec l'actuel intergroupe économie sociale.

10 février 2009